

Secrétariat Technique
Maison du PNRL
60 place Jean Jaurès
BP122
84404 APT Cedex
Tél : 04 90 04 42 27
Fax : 04 90 04 42 28.

Apt
Bonnieux
Cabrières
Caseneuve
Cavaillon
Coustellet
Céreste
Gargas
Gignac
Gordes
Goult
Joucas
Lacoste
Lioux
Maubec
Ménerbes
Montjustin
Murs
Oppède
Oppédette
Reillanne
Robion
Roussillon
Rustrel
Saignon
Simiane-la-Rotonde
St.Pantaléon
St-Martin-de-Castillon
St-Saturnin-lès-Apt
Les Beaumettes
Les Taillades
Viens
Villars



 **Calavon
Coulon**
Contrat de Rivière

[Tome 2]

Cahier

de fiches

actions

SOMMAIRE

I - PREAMBULE	3
I.1 - STRUCTURATION GENERALE DU PROGRAMME	3
I.2 - PRIORITES D'INTERVENTION	4
I.3 - CLES DE REPARTITION DES FINANCEMENTS	7
I.4 - UN CONTRAT EN DEUX TEMPS	8
I.1 - GRILLE DE LECTURE DES FICHES ACTIONS	9
II - VOLET A - QUALITE DES EAUX	11
III - VOLET B1 – GESTION ET VALORISATION DES MILIEUX NATURELS	49
IV - VOLET B2 – PREVISION, PREVENTION ET GESTION DES INONDATIONS	83
V - VOLET B3 – GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU	141
VI - VOLET C1 – GOUVERNANCE ET SUIVIVOLE	163
VII - 2 – VOLET C2 – COMMUNICATION, SENSIBILISATION	179

I - PREAMBULE

I.1 - Structuration générale du programme

■ Les différentes actions programmées dans le contrat de rivière Calavon-Coulon sont explicitées sous forme de fiches actions détaillées.

Une action peut comprendre plusieurs opérations, l'une étant par exemple destinée

à conduire une étude préalable, l'autre à mettre en œuvre les travaux qui en découlent.

Le présent document regroupe donc l'ensemble des fiches actions ordonnées par volet du contrat :

Volets		Enjeux
Volet A	Qualité des eaux	Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre le bon état des eaux et des milieux et satisfaire les usages
Volet B	B1 : Gestion et valorisation des milieux naturels	Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des usages locaux
	B2 : Prévision, prévention et gestion des inondations	Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau
	B3 : Gestion quantitative de la ressource en eau	Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir
Volet C	C1 : Gouvernance et suivi	Assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du SAGE et du Contrat de Rivière Calavon- Coulon
	C2 : Communication, sensibilisation	Développer une culture commune de la rivière et des milieux

Structure générale du Contrat de Rivière du Calavon-Coulon

■ Ce programme d'actions vise à traiter les principales problématiques identifiées sur le territoire du Contrat de rivière, et à répondre aux obligations réglementaires.

Sur le bassin versant du Calavon-Coulon, le Contrat de Rivière est l'outil de mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Son élaboration s'est donc appuyée sur les différentes phases de concertation mise en œuvre dans le cadre de la révision du SAGE du Calavon-Coulon.

Les actions retenues pour le Contrat sont pour la plupart identifiées dans le SAGE ; elles permettront d'atteindre les objectifs fixés par ce dernier.

Leur déclinaison opérationnelle (contenu de l'action, calendrier de mise en œuvre, évaluation financière) a été déclinée en concertation avec les maîtres d'ouvrages concernés.

Les fiches actions ont ensuite été présentées aux partenaires financiers du contrat de rivière. Ces réunions de travail ont permis d'affiner voire de réorienter certaines actions et surtout de préciser leur plan de financement.

I.2 - Priorités d'intervention

Les priorités d'intervention ont été définies en tenant compte :

- Du caractère d'urgence de l'action,
- Des obligations réglementaires,
- De l'importance des problématiques et des enjeux associés.

Les actions de **priorité 1** sont donc considérées comme indispensables pour atteindre les objectifs visés, notamment en matière de qualité des eaux superficielles et souterraines, de gestion quantitative de la ressource, de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel, et d'animation du Contrat de Rivière et du SAGE.

Les actions de **priorité 2** sont importantes mais pourront être réalisées dans un second temps.

Les priorités retenues sont présentées dans les tableaux ci-après :

Volet A : Qualité des eaux		Priorités
A_1	Suivre la qualité des eaux superficielles et souterraines	2
A_2	Réaliser un schéma de lutte contre les pollutions	2
A_3	Réaliser / actualiser les schémas d'assainissement	2
A_4	Améliorer la collecte des eaux usées	1
A_5	Améliorer le traitement des eaux usées	1
A_6	Améliorer les assainissements non collectifs	2
A_7	Traiter les décharges et dépôts sauvages	2
A_8	Diagnostiquer l'origine des substances dangereuses sur le système d'assainissement d'Apt.	1
A_9	Traiter les activités industrielles impactantes	1
A_10	Réaliser des schémas eaux pluviales	2
A_11	Réaliser et mettre en œuvre des plans communaux de désherbage alternatif	1
A_12	Mettre en conformité les aires de remplissage et de rinçage des produits phytosanitaires	1
A_13	Délimiter les ressources majeures du territoire	1
A_14	Protéger les captages AEP prioritaires	1
A_16	Diagnostiquer la qualité des eaux du Puits de Jean Jean	2

Volet B1 : Gestion et valorisation des milieux naturels		Priorités
B1_1	Réaliser des inventaires piscicoles et astacicoles	2
B1_2	Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière	1
B1_3	Mettre en oeuvre des indicateurs de suivi RhôMéo sur ZH prioritaires	2
B1_4	Harmoniser les inventaires sur les zones humides	2
B1_5	Mettre en œuvre le plan de gestion global des zones humides du Calavon aval	1
B1_6	Elaborer des plans de gestion sur les zones humides prioritaires (hors Calavon aval)	2
B1_7	Préserver et redynamiser la dynamique latérale	1
B1_8	Reculer ou supprimer des ouvrages latéraux	2
B1_9	Assurer le suivi de la restauration physique des milieux et de la reconquête par les espèces locales	2
B1_10	Suivi cartographique des bandes actives	2
B1_11	Etudier l'opportunité et aménager si besoin les seuils artificiels pour améliorer la continuité écologique	2
B1_12	Poursuivre le plan de gestion et l'entretien des berges et de la ripisylve	1
B1_13	Mettre en place des mesures de gestion pour les espèces patrimoniales	2
B1_14	Mettre en place des cheminement en bord de cours d'eau	2

Volet B2 : Prévision, prévention et gestion des inondations		Priorités
B2-7.9	Mise en sécurité du glissement du Paraire	2

Volet B3 : Gestion quantitative de la ressource en eau		Priorités
B3_1	Pérenniser le réseau de suivi des eaux superficielles	1
B3_2	Structurer et pérenniser un réseau de suivi des eaux souterraines	1
B3_3	Compléter le recensement des forages individuels	1
B3_4	Sécuriser l'Alimentation en Eau Potable	2
B3_5	Sécuriser l'irrigation agricole et assurer la substitution dans le Calavon	1
B3_6	Réduire les fuites sur les réseaux AEP	1
B3_7	Diagnostiquer les réseaux AEP et assurer leur renouvellement	1
B3_8	Accompagner la réalisation d'audits du patrimoine public	2
B3-9	Création d'un poste pour mettre en œuvre les actions d'économie d'eau	1

Volet C : Gouvernance et suivi / Communication, sensibilisation		Priorités
C_1	Animation du SAGE et du Contrat de Rivière - Pérennisation de l'équipe technique	1
C_2	Réalisation et diffusion d'un guide d'application du SAGE dans les documents d'urbanisme	1
C_3	Expertise juridique et financière du syndicat de rivière	1
C_4	Mettre en place et faire vivre un observatoire de l'eau	2
C_5	Réalisation du bilan final du Contrat de Rivière et du SAGE	2
C_6	Définition d'une stratégie de communication et création d'outils de communication sur le contrat de rivière et le SAGE	1
C_7	Mise en place et animation de programmes d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) auprès des scolaires	1
C_8	Sensibilisation aux richesses écologiques des milieux aquatiques du bassin versant	2
C_9	Sensibilisation aux économies d'eau (<i>opération "économisons l'eau"</i>) et amélioration des connaissances sur les forages domestiques	1
C_10	Sensibilisation à la réduction de produits phytosanitaires non agricoles	1
C_11	Étude sociologique sur les changements de perceptions et pratiques sur la rivière et les milieux aquatiques	2

I.3 - Clés de répartition des financements

■ Le bassin versant du Calavon-Coulon se situe sur **deux départements** (les Alpes de Haute-Provence et le Vaucluse).

Pour tenir compte de la répartition inégale des surfaces mais également des enjeux et problématiques entre ces deux bassins versants, des clés de répartition des coûts entre les deux départements ont été proposées et adoptées pour le financement des actions du contrat de rivière :

Clé n° 1 – 100 % : pour toutes les actions localisées précisément à l'échelle d'un site ou d'une commune. Le financement est alors pris en compte par le département concerné.

Clé n° 2 – 88 % / 12 % : correspondant globalement à la répartition du linéaire de cours d'eau entre le département du Vaucluse (88%) et des Alpes de Haute Provence (12%). Cette seconde clé s'applique à toutes les actions concernant l'ensemble du territoire (ex : restauration et entretien de la ripisylve, étude sur les ressources en eau stratégique ...). Elle s'applique également aux actions prévues par la CCPA-Luberon sur l'ensemble de son territoire de compétence (ratio de population entre le 84 et le 04).

Dans les fiches actions, Le tableau relatif au plan de financements mentionne les taux de subventions réels par financeurs. Par exemple, pour une action visée par la clé de répartition n°2 (88-12), si le département du Vaucluse finance à hauteur de 30%, son taux réel de participation sur le bassin versant du Calavon-Coulon s'élève à 26,4% du coût global (30% x 88%).



I.4 - Un contrat en deux temps

■ Conformément aux nouvelles modalités définies par l'Agence de l'Eau RMC et ses partenaires, le contrat de rivière Calavon-Coulon a été défini selon une programmation en **deux phases successives** :

- La première sera destinée :
 - à la **réalisation des actions « mûres »**, c'est à dire qui répondent au programme de mesures et/ou revêtent un enjeu particulier pour le territoire et qui sont suffisamment avancées au vu des connaissances et réflexions actuelles ;
 - à l'**engagement des réflexions et/ou des études nécessaires** pour affiner certaines actions prioritaires pour le bassin versant, mais qui ne bénéficient pas aujourd'hui d'un niveau de connaissance suffisant pour être engagées.

La seconde permettra :

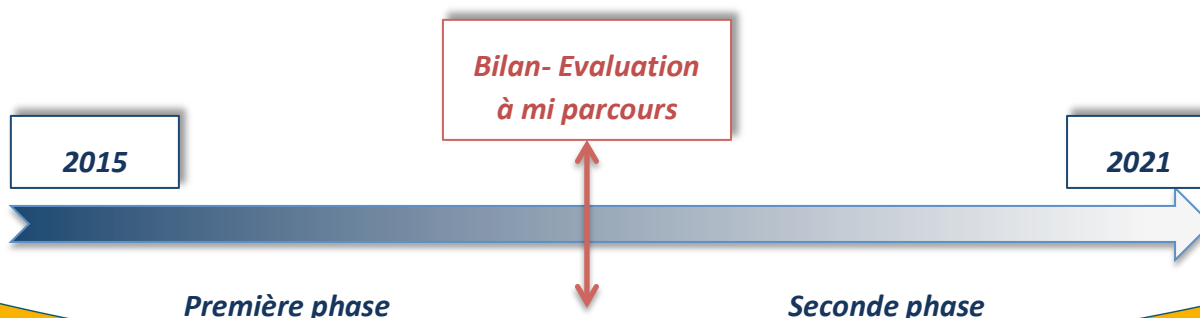
- de **poursuivre les actions engagées** au cours des trois premières années du contrat ;
- de **mettre en œuvre les opérations et travaux précisés lors de la première phase** ;
- de **lancer les actions ayant un caractère secondaire** au vu des enjeux du territoire.

L'**évaluation à mi-parcours** permettra donc :

- d'inscrire de nouvelles opérations émergeant de l'évolution du territoire ou des connaissances acquises lors de la première phase,
- de préciser certaines actions (contenu, modalités de mise en œuvre, moyens humains à mobiliser...),
- d'ajuster les montants financiers à engager.

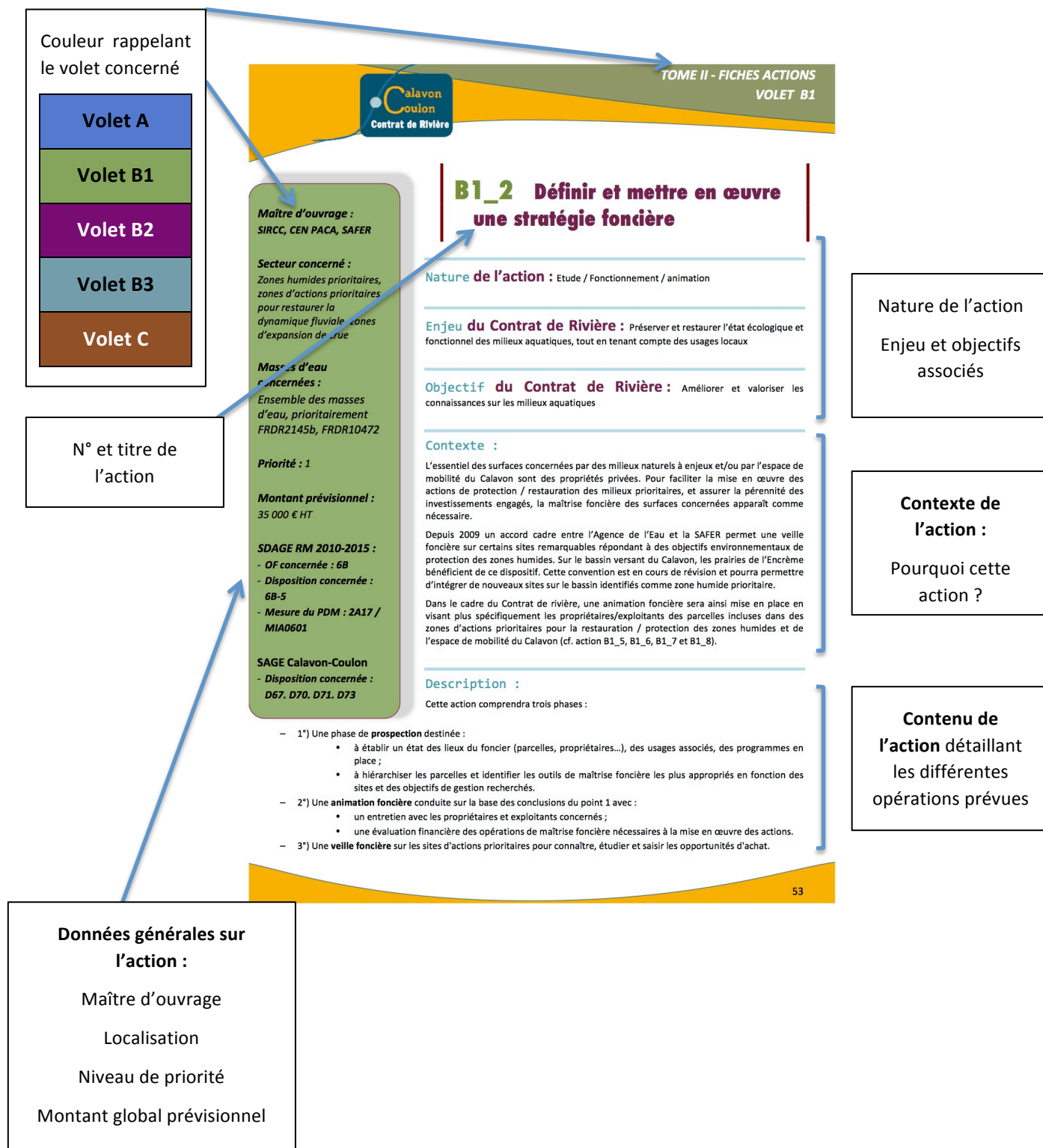
Malgré un travail de concertation et de recherche de références important dans le cadre de l'élaboration du contrat, le contenu des opérations et les montants associés restent estimatifs. Ils pourront être modifiés et affinés tout au long du contrat. Certains coûts seront notamment définis dans la cadre des études préalables conduites en première phase.

De même, les taux de financements sont indicatifs, mentionnés sur la base des grilles en vigueur en 2014.



I.5 - Grille de lecture des fiches actions

Chaque fiche action comprend 2 ou 3 pages présentées de la façon suivante :



Conditions d'exécution :

L'état des lieux du foncier (point 1) sera réalisé en interne par le SIRCC avec une assistance juridique et opérationnelle pour identifier les outils de maîtrise foncière les plus adaptés. L'animation foncière (point 2) pourra être réalisée pour partie par le CEN PACA qui assure une mission d'« Animation territoriale en faveur des zones humides du Vaucluse et du Plan Rhône » et pour partie par le PNRL notamment pour les sites concernés par le plan de gestion du Calavon (cf. Action B1_5). La veille foncière (point 3) sera réalisée dans le cadre d'une convention entre la SAFER et l'Agence de l'Eau RMC concernant les zones humides prioritaires.

Les baux de pêche pourront être rétrocédés à la fédération départementale du Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Echéancier prévisionnel :

	Phase 1 du Contrat			Phase 2 du Contrat		
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etat des lieux du foncier	5 000 € HT					
Animation foncière	10 000 € HT	10 000 € HT	10 000 € HT			
Veille foncière	x	x	x	x	x	x

Plan de financement :

Libellé	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	Région PACA	Conseil général 84	Conseil général 04	État
Etat des lieux du foncier	SIRCC	5 000 €	20 % 1 000	50 % 2 500	30 % 1 500			
Animation foncière	CEN	Convention CEN						
Animation foncière	SIRCC	30 000 €	20 % 6 000	50 % 15 000	30 % 9 000			
Veille foncière	SAFER	Convention SAFER						
TOTAL € HT		35 000 €	7 000 €	17 500 €	10 500 €			
TOTAL € TTC		42 000 €	8 400 €	21 000 €	12 600 €			

Partenaires techniques :

PNR Luberon, CG 04 (sites ENS prairies de l'Encreme).

Suivi / Évaluation de l'action :

- I.1 : Taux de réalisation de l'action (C-292)

54

Conditions d'exécution : dossier ou procédure nécessaire préalablement à la réalisation de l'action

Echéancier prévisionnel :

- sous forme de figuré (flèche bleue pour les actions programmées et chiffrées, flèche violette pour les actions à réaliser, mais non chiffrable lors de la rédaction du Contrat)
- en détail (avec montant estimatif) par opération

Plan de financement :

Indiquant pour chaque opération :

- le maître d'ouvrage
- le coût total
- la répartition du coût entre le maître d'ouvrage et les différents financeurs

Partenaires techniques

Liste les acteurs qui, par leurs compétences, pourront être associés à l'action

Indicateurs de suivi

Références aux indicateurs de suivi appliqués à l'action, qui permettront un suivi et une évaluation de l'action dans sa mise en œuvre et ses effets, mais aussi du Contrat de Rivière